



DÉCLARATION LIMINAIRE

Comité technique

DTPJJ des **Yvelines** (78)

Les méthodes vont-elles changer ?

Le dialogue social est souvent fait de faux semblants. Ainsi, nos temps de travail sont souvent noyés dans l'abstraction et croulent sous une masse de documents qui étouffe la discussion et empêche la contradiction (le sujet du jour l'illustre parfaitement).

La période actuelle n'arrange rien à l'affaire. En effet, tous les échanges sont au point mort et tout est prétexte pour ne pas se confronter les uns les autres.

Madame la Directrice territoriale, vous prenez vos fonctions dans un contexte dans lequel plusieurs chantiers sont en œuvre.

Votre prédécesseure a fait le choix de l'effacement et de l'absence auprès de agents, sans doute lassée par vingt-ans dans cette administration.

Quelle sera votre position ?

Nous pensons que sans un vrai dialogue social, ouvert et approfondi et sans prise de conscience des difficultés du terrain, la tâche risque d'être compliquée voire impossible.

En premier lieu, le contexte sanitaire est dans les esprits de tous et l'administration dans son ensemble est bousculée et confuse. Les règles ne sont pas claires voire contradictoires. Le secrétariat général parle de télétravail « lorsque cela est possible » et « le travail en présentiel est réservé aux agents dont les fonctions le nécessitent réellement. » Dans une note précédente, le même secrétariat général rappelait que les seules tâches « télétravaillables » en milieu ouvert (mais aussi sur les autres services) étaient la rédaction des rapports.

Il vous revient de concilier la protection de la santé des agents, en leur permettant de bénéficier d'un cadre de travail clair et sécurisé (ASA, congés), la continuité du service public et la qualité des prises en charge. L'activité juridictionnelle n'est, au même moment, pas suspendue.

Les psychiatres et les psychologues tirent actuellement la sonnette d'alarme concernant le mal-être des adolescents. Les jeunes et leurs familles ont besoin d'être accompagnés dans le cadre d'une réelle relation éducative. La PJJ prend en compte des publics fragilisés et fragilisés par la pandémie. Une réflexion de fond est nécessaire afin de permettre ce travail de suivi éducatif et psychologique.

Viennent ensuite les questions sur les réformes de la justice des mineurs et leur impact sur le sens du métier d'éducateur. Il serait intéressant d'aborder ces questions en termes de philosophie éducative et non en rester à une pseudo-technicité. La **CGT** reste opposée à ces dispositions répressives et régressives. Il serait temps que l'on dépasse les projets formels et comptables afin que la dimension humaine reprenne toute sa place.

Enfin, la casse du statut de la fonction publique modifie en profondeur les pratiques de gestion des ressources humaines et altère les équilibres au sein des équipes. Le népotisme prend le pas sur les procédures équitables et le dialogue en ce qui concerne la mobilité et le déroulement des carrières. Ce département a grandement contribué dans cet exercice : recours au contractuel et au missionnement de manière opaque et abusive. La PJJ a besoin d'agents titulaires, formés, autonomes et garants de leurs missions.

Tels sont les sujets que nous aurions voulu aborder lors d'une rencontre moins formelle que cette instance, bien au-delà du projet de l'EPEI Sud Yvelines.

Loin de nous l'idée, en revanche, de ne pas nous soucier de nos collègues parfois dans le flou.

À quand une discussion à bâtons rompus sur l'état du territoire et de ses services ?

Les méthodes vont-elles changer ?

La CGT-PJJ 78